



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 29 MARS 2004 A 18H30
ENSEMBLE SOCIOCULTUREL A SAUBION
(sur convocation du 19 mars 2004)

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 41
absents représentés : 5
absents excusés : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 29 MARS 2004

L'an deux mille quatre, le vingt neuf du mois de mars à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à l'ensemble socioculturel à Saubion, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Hervé BOUYRIE Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Jean-Luc DELPUECH, Jacques BAYLE, Francis BETBEDER, Jean-Paul BROSSE, Pierre ÇABALOUÉ, Louis CAULONQUE, Jean CAZENAVE, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Mesdames Claire ESPOSITO, Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Eric JALRAN, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Messieurs Patrick LABORDE, Jean LALANNE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Serge LUCMARET, Mesdames Nathalie LUPÉ, Valérie MARCINIAK, Messieurs Jean-Michel MONCLA, Jérôme PETITJEAN, Jean-Claude SESCOUSSE, Dominique TEÏLETCHÉ et Madame Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : Mme Anne-Marie CANCOUËT a donné pouvoir à M. Patrick LABORDE, Christian CHARLIER a donné pouvoir à Michel LAUSSU, M. Robert LAFITTE a donné pouvoir à M. Louis CAULONQUE, M. Jean LASSERRE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DARZACQ, M. Sylvain OXARAN a donné pouvoir à Jean-Luc DELPUECH.

Absents excusés : Messieurs Ladislav de HOYOS, René FIALON, Benoît DARETS, Michel CRABOS, Jean DUCASSE, Pierre DUSSAIN, Henri FABÈRES, Jean-Yves MONTUS, Jean-Pierre POURRUT, Jean RIU, Michel ROQUES, Xavier SOUBESTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ÇABALOUÉ.

| N° D'ORDRE | ORDRE DU JOUR | RAPPORTEUR |
|---------------|---|---|
| 1 | REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SOUSTONS – INSTALLATION DE MESSIEURS ERIC JALRAN ET LOUIS CAULONQUE | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 2 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08/03/04 A SAINT-JEAN-DE-MARSACQ | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 3 | COMPTE DE GESTION 2003 | JEAN-CLAUDE DAULOUÈDE |
| 4 | COMPTE ADMINISTRATIF 2003 | JEAN-CLAUDE DAULOUÈDE JEAN-MARC SABAROTS |
| 5 | AFFECTATION DES RÉSULTATS 2003 | JEAN-MARC SABAROTS |
| 6 | FISCALITE DIRECTE 2004 | MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET JEAN-MARC SABAROTS |
| 7 | CREATION DE BUDGETS ANNEXES POUR LES ZAE COMMUNAUTAIRES | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 8 | SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE MACS | MONSIEUR LE PRÉSIDENT |
| 9 | ZAE COMMUNAUTAIRE A TOSSE | JEAN-CLAUDE DARZACQ |
| 10 | QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES A – Fiscalité et Budget 2004 – Informations des élus et de la population B – Sortie culturelle PIJ C – Projet de création d'une chaîne locale de télévision | MONSIEUR LE PRÉSIDENT MONSIEUR LE PRÉSIDENT MONSIEUR LE PRÉSIDENT |

Sur proposition du Président, M. Pierre ÇABALOUÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1 – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SOUSTONS – INSTALLATION DE MESSIEURS ERIC JALRAN ET LOUIS CAULONQUE
Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président informe l'assemblée que le conseil municipal de la commune de Soustons a désigné pour la représenter au sein du conseil communautaire :

- M. Eric JALRAN en remplacement de M. Bernard LAUSSUCQ
- M. Louis CAULONQUE en remplacement de Mme Catherine DE PARSCAU-CHOSSERIE.

puis les installe dans leurs fonctions de délégués communautaires.

2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08/03/04 A SAINT-JEAN-DE-MARSACQ
Rapporteur : Monsieur le Président

L'assemblée adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

3 – COMPTE DE GESTION 2003
Rapporteur : M. Jean-Claude DAULOUÈDE

Le conseil communautaire de Marenne Adour Côte-Sud a procédé à l'examen des résultats présentés par le Receveur Communautaire au titre de l'exercice 2003.

Les résultats présentés sont les suivants :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | + 21 295 273,70 | + 1 756 313,13 |
| Dépenses | - 17 452 374,40 | - 4 162 326,03 |
| Excédent | + 3 842 899,30 | |
| Déficit | | - 2 406 012,90 |
| Résultats reportés au 31/12/02 | + 651 022,07 | + 80 416,78 |
| Part affectée à l'investissement 2003 | - 93 518,22 | |
| Excédent au 31/12/03 | + 4 400 403,15 | - 2 325 596,12 |
| Excédent brut global au 31/12/03 | + 2 074 807,03 | |

Le conseil communautaire approuve ce compte de gestion par :

- 43 voix pour
- 1 abstention de M. Robert LAFITTE
- 2 non participation au vote de MM. Eric JALRAN et Louis CAULONQUE ce dernier expliquant que n'ayant pas voté le Budget Primitif 2003, il ne peut donc pas se prononcer sur le compte de gestion 2003.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2003
Rapporteurs : MM. Jean-Claude DAULOUÈDE et Jean-Marc SABAROTS

Le Président quitte la salle, M. Jean-Claude DARZACQ prenant la présidence.

Les résultats présentés par MM. Jean-Claude DAULOUÈDE et Jean-Marc SABAROTS sont les suivants :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | + 21 295 273,70 | + 1 756 313,13 |
| Dépenses | - 17 452 374,40 | - 4 162 326,03 |
| Excédent | + 3 842 899,30 | |
| Déficit | | - 2 406 012,90 |
| Résultats reportés au 31/12/02 | + 651 022,07 | + 80 416,78 |
| Part affectée à l'investissement 2003 | - 93 518,22 | |
| Excédent au 31/12/03 | + 4 400 403,15 | - 2 325 596,12 |
| Excédent brut global au 31/12/03 | + 2 074 807,03 | |

En réponse à M. Jean LALANNE :

- M. Jean-Claude DARZACQ précise que les participations communautaires dans le cadre des conventions entre MACS et le Conseil Général pour l'aménagement de carrefours-giratoires, de pistes cyclables et autres aménagements sont payables en deux échéances.
- M. Eric KERROUCHE indique que la synthèse du rapport d'étape du Groupe FCL est disponible sur le réseau intranet communautaire auquel peuvent accéder tous les élus, le rapport intégral étant tenu à disposition.

M. Eric KERROUCHE indique ensuite à Mme Valérie MARCINIAK que le Conseil Général subventionne à hauteur de 50 % l'achat par la communauté des gros instruments de musique destinés à l'ENMDL.

M. Jean-Claude DARZACQ invite le conseil communautaire à se prononcer sur le compte administratif 2003, ce qu'il fait en l'adoptant par :

- 41 voix pour
- 4 abstentions de Messieurs Jean-Paul BROSSE, Eric JALRAN, Robert LAFITTE et Jean LALANNE, ce dernier déclarant pour justifier sa position qu'il n'avait pas voté les taux additionnels 2003 et qu'il ne s'agit pas d'une mise en cause de la gestion de l'ordonnateur.
- 1 non participation au vote de Monsieur Louis CAULONQUE.

5 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2003

Rapporteur : M. Jean-Marc SABAROTS

Le conseil communautaire examine ensuite la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2003, ainsi que le prévoit l'instruction comptable M 14.

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2003

| | |
|--|-------------------------------------|
| A – Résultat de l'exercice | + 3 842 899,30 € |
| B – Résultat 2002 reporté | + 557 503,85 € |
| <hr/> | |
| C – Résultat à affecter | + 4 400 403,15 € |
| D – Solde d'exécution de la section d'investissement | - 2 325 596,12 € |
| E – Solde restes à réaliser au 31/12/03 | + 194 593,34 € |
| | (+ 3 480 301,51 € - 3 285 708,17 €) |
| <hr/> | |
| F – Besoin de financement | - 2 131 002,78 € |
| G – Affectation au C/1068 = C – F | + 2 131 002,78 € |
| H – Report à nouveau BP 2004 – C/002 C – G | + 2 269 400,37 € |

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette affectation des résultats.

6 – FISCALITÉ DIRECTE 2004

Rapporteur : M. Jean-Marc SABAROTS

Le rapporteur propose, suite aux conclusions du Groupe FCL et au débat d'orientations budgétaires du 8 mars une baisse de 23,5 % des taux 2003 des taxes d'habitation et foncière non bâtie, celui du foncier bâti restant inchangé, ce qui donne pour 2004 les taux suivants :

Taxe d'habitation : 4,34 %

Taxe foncière bâtie : 5,98 %

Taxe foncière non bâtie : 18,15 %

Le taux pondéré de TPU étant maintenu à 11,52 %

Prenant ensuite la parole :

M. Jean-Luc DELPUECH rappelle qu'il avait proposé en Atelier Budget et lors du débat d'orientations budgétaires une baisse des taxes d'habitation et foncière non bâtie de 16 % au lieu de 23,5 % afin de financer avec la différence une annuité de 324 000 € correspondant à un emprunt de 2 500 000 € permettant de doubler l'enveloppe annuelle des travaux voirie et ce faisant de donner selon lui plus de lisibilité à l'action communautaire.

Il regrette que sa proposition n'ait pas été retenue.

Le Président rappelle à son tour que cette proposition n'a été retenue ni par l'atelier Budget ni par le conseil communautaire en débat d'orientations budgétaires mais qu'elle pourrait néanmoins être à nouveau soumise à l'assemblée.

M. Jean-Pierre DUFAU fait observer que l'examen de cette proposition relève de la compétence de l'atelier voirie. Selon lui, il ne serait pas convenable de revenir sur les choix de baisse des taux

émis par l'atelier budget d'une part et le conseil communautaire d'autre part lors du débat d'orientations budgétaires. Il considère que cette baisse est significative et qu'on ne peut pas dire lorsque les impôts montent que c'est intolérable, et lorsqu'ils baissent moins que prévu, que ce n'est pas très grave. L'assemblée a clairement manifesté la volonté politique de baisser la fiscalité additionnelle et de ne pas l'augmenter à compétences identiques jusqu'en 2007 compte tenu notamment des opérations d'investissement projetées voirie incluse. A son avis, il serait également malvenu de revenir sur les taux présentés à la presse. Il souhaite que la publicité réservée à cette baisse soit au moins égale à la moitié de l'écho donnée à la hausse.

Après avoir rappelé l'ampleur des problèmes liés à l'augmentation des taux en 2003, M. Jean LALANNE reconnaît l'effort de la communauté en matière de baisse des taux d'imposition 2004 en ce qui concerne les taxes d'habitation et foncière non bâtie. Il observe enfin que les difficultés rencontrées dans le domaine du financement des ordures ménagères devront donner lieu à des analyses complémentaires par le cabinet FCL.

En s'abstenant de se prononcer sur les taux de la fiscalité 2004 en raison de son absence lors du débat d'orientations budgétaires, M. Louis CAULONQUE s'étonne de la baisse proposée qui « ne fait pas sérieux ». Il relève l'excédent de fonctionnement de 4 400 000 € considérant qu'il illustre l'absence de maîtrise dans la gestion communautaire et constate que le compte administratif présente un remboursement d'un emprunt imputé au compte 1641 pour 1 400 000 €.

M. Fernand DEMABRE, le receveur communautaire, lui fait remarquer que cet excédent doit être considéré par rapport au déficit d'investissement s'élevant à 2 325 000 € ; le fonds de roulement global s'élevant alors à 2 074 000 €.

M. Jean-Marc SABAROTS lui répond qu'il s'agit de l'annuité en capital des emprunts de voirie.

M. Jean-Luc DELPUECH déclare qu'il votera néanmoins les taux de fiscalité pour 2004.

Le Président après ces interventions invite le conseil communautaire à se prononcer sur les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 4,34 %
- Taxe foncière bâtie : 5,98 %
- Taxe foncière non bâtie : 18,15 %
- Taux de TPU : maintien à 11,52 % du taux moyen pondéré

Le conseil communautaire adopte ces taux par :

- 44 voix pour
- 2 abstentions de Messieurs Louis CAULONQUE et Robert LAFITTE.

M. Jean-Pierre DUFAU déclare se réjouir de l'adoption de ces taux traduisant une baisse significative de la pression fiscale de MACS. Il souhaite un développement de la communication la plus large possible à ce sujet en considérant que les engagements ont été tenus.

7 – CREATION DE BUDGETS ANNEXES POUR LES ZAE

Rapporteur : Monsieur le Président

Le président expose que ces opérations présentant un caractère industriel et commercial soumis au régime de la TVA doivent être retracées dans des budgets annexes distincts, ce qui est le cas pour les ZAE.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve la création des budgets annexes ci-après indiqués :

- ZAE de Josse
- ZAE de Tosse
- ZAE de Magescq
- ZAE de Benesse-Maremne

8 – ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – SIGNATURE DU MARCHE AVEC LE CABINET D'ETUDES CREHAM

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que la commission communautaire d'appel d'offres a retenu à l'unanimité en séance du 8 mars 2003 l'offre du cabinet d'Etudes CREHAM à Bordeaux pour un montant de 175 812,00 HT puis il invite l'assemblée à l'autoriser à signer le marché à intervenir avec ce cabinet, ce qu'elle fait à l'unanimité.

M. Hervé BOUYRIE demande ensuite que la communauté se rapproche du Conseil Général qui mène actuellement une très importante réflexion sur les voies de desserte de la zone littorale.

9 – ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE A TOSSE

Rapporteur Monsieur Jean-Claude DARZACQ

A – Convention honoraires pour réalisation lotissement avec la SCP Marmande-Villenave Géomètres DPLG à Capbreton

Le rapporteur expose que cette convention concerne la réalisation du dossier de lotissement.

La mission du cabinet se décompose comme suit :

- plan topographique 2 000 € HT
- bornage périmétrique 985 € HT
- divisions en lots 11 200 € HT

Le conseil communautaire approuve cette convention d'honoraires à l'unanimité.

B – Mission de maîtrise d'œuvre – Marché sans formalités préalables avec la SCP Marmande-Villenave géomètres DPLG à Capbreton

Le rapporteur expose que ce marché comprend les missions suivantes :

- réalisation de voie nouvelle
- réseaux eaux usées et eau potable
- défense incendie
- espaces verts

Le pourcentage de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 8 % hors taxes du coût prévisionnel hors taxes des travaux.

Le conseil communautaire approuve ce marché sans formalités préalables à l'unanimité.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A – Fiscalité et Budget 2004 – Information des élus et de la population

Le Président informe l'assemblée de la tenue de trois réunions de secteurs ouvertes aux conseillers municipaux.

- Soustons le 16 avril à 20 heures salle Roger Hanin,
- Seignosse le 17 avril à 10 heures salle de réunions au Hall des Sports,
- Saint-Martin-de-Hinx le 21 avril à 18 h 30 salle de réunion du trinquet.

La prochaine brochure communautaire à paraître fin avril début mai sera consacrée aux finances de MACS.

Le Président poursuit que le cabinet FCL continue la deuxième étape de sa mission relative notamment au financement des déchets.

Quatre ou cinq réunions d'information ouvertes à la population seront organisées courant septembre avec la participation du cabinet FCL.

B – PIJ – Sortie culturelle

Rapporteur : Monsieur le Président

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation par famille de 5 € par enfant pour la sortie culturelle de mai organisée par le PIJ.

C – Projet de création de chaîne de télévision locale

L'association ALEGRIA projette la création d'une chaîne de TV locale qui proposerait des émissions et des reportages sur le Sud des Landes portant sur les festivals, le tourisme, les ferias, les fêtes locales, les sites remarquables, les personnalités, etc...

Elle expose actuellement son projet aux élus des communes qu'elle rencontre successivement.

Il paraît opportun d'attendre la fin de cette présentation aux élus locaux et départementaux afin de se prononcer sur une éventuelle participation de MACS en toute connaissance de cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Le secrétaire

Le Président

Pierre ÇABALOUÉ

Michel CASTETS